

---

**Nombre de membres en  
exercice:** 15

**Présents :** 11

**Votants:** 14

**Séance du 13 avril 2017**

L'an deux mille dix-sept et le treize avril l'assemblée régulièrement convoquée le 7 avril 2017, s'est réunie sous la présidence d'Emmanuelle MARTIN, Maire

**Sont présents:** Emmanuelle MARTIN, Christelle COSSUS, Gérard PELESTOR, Jean-Pierre HOSTACHY, André NALIN, Marie-France REY, Michèle SENEQUIER, Laurent CHAPON, Thierry MARTINO, Fabrice MAURY, Yannick GENLINSO

**Représentés:** Gisèle THOMAS par Michèle SENEQUIER, Sylvie BULTEL par Jean-Pierre HOSTACHY, Sylvie BAUDIN par Christelle COSSUS

**Excuses:**

**Absents:** Francine LIAUTAUD

**Secrétaire de séance:** Jean-Pierre HOSTACHY

---

Madame le maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 18H34.

### **DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Monsieur Jean-Pierre HOSTACHY est désigné en tant que secrétaire de séance.

### **DESIGNATION DU PRESIDENT DE SEANCE POUR LE VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2016**

Madame le Maire explique que conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit se retirer à l'occasion du vote, par le Conseil Municipal, des comptes administratifs.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de désigner un Président de séance lors du vote des comptes administratifs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne à l'unanimité comme Présidente de séance pour le vote des comptes administratifs 2016, Madame COSSUS Christelle, adjointe au maire.

### **PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS 2017**

Mme le maire propose d'approuver le procès-verbal du dernier conseil municipal et demande s'il y a des observations.

Sans observations de l'assemblée, le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du conseil municipal du 16 mars 2017.

### **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2017**

Mme le Maire présente aux conseillers municipaux via le nouveau vidéoprojecteur le tableau des taxes directes locales pour l'année 2017 et propose de modifier les taux d'imposition pour 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité de fixer les taux des taxes pour 2017, comme suit:

<b>Taxe d'habitation</b>	<b>10.70 %</b>
<b>Taxe foncier bâti</b>	<b>19.00 %</b>
<b>Taxe foncier non bâti</b>	<b>52.93 %</b>

## **FIXATION DES TARIFS DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF POUR 2017**

Mme le maire propose de réviser les tarifs de l'eau potable et de l'assainissement collectif pour l'année 2017.

Proposition:

Tarif de l'eau passage de 1.00 €/M3 à 1.10 €/M3

Tarif de l'assainissement passage de 0.71 €/M3 à 0.81 €/M3

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide de fixer à l'unanimité comme suit les tarifs eau et assainissement pour l'année 2017:

Eau : 1.10 €/M3 (1.00€ depuis 2013)

Assainissement : 0.81 €/M3 (0.71€ depuis 2013)

Location compteur : 35.00 €/an (sans changement)

### **Taxes reversées à l'Agence de l'Eau**

Préservation des ressources : 0.09 €/M3 (0.09 en 2016)

Redevance pollution : 0.29 €/M3 (0.29 en 2016)

Modernisation réseaux collecte : 0.155 €/M3 (0.16 en 2016)

## **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2016 DU BUDGET PRINCIPAL**

Mme le maire présente à l'assemblée le compte administratif et le compte de gestion 2016 du budget principal via le vidéoprojecteur.

Elle répond aux différentes questions posées par l'assemblée et ne pouvant pas prendre part au vote, laisse la présidence à Mme COSSUS Christelle.

Après que Mme MARTIN ai quitté provisoirement la salle du conseil municipal, Madame COSSUS Christelle propose au conseil municipal d'approuver le compte de gestion 2016 établi par le Centre des Finances Publiques et le compte administratif 2016 du budget principal, aux sommes suivantes:

Section de fonctionnement	Dépenses	691 999.47
	Recettes	862 802.10
	Excédent 2015	116 874.15
	Résultat 2016 du CA	287 676.78
	Résultat 2016 du CG	287 676.78
Section d'investissement	Dépenses	454 081.49
	Recettes	350 230.64
	Excédent 2015	107 854.86
	Affectation résultat 2016	64 445.92
	Résultat 2016 du CA	68 449.93
	Résultat 2016 du CG	68 449.93

Le conseil municipal décide donc d'approuver le compte de gestion et le compte administratif 2016 du budget principal, aux sommes proposées.

Résultat du vote: pour: 12 ; contre: 0 ; abstention: 1 (GENLINSO Y.)

*Une fois le compte administratif voté, Mme le maire reprend la présidence de la séance.*

### **AFFECTATION DES RESULTATS 2016 AU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2017**

Mme le maire propose de voter les affectations des résultats 2016 au budget primitif principal 2017.

Elle explique que sur les comptes précédemment votés, il résulte un excédent des sections de fonctionnement et d'investissement et propose au conseil municipal d'affecter les sommes de la manière suivante:

- 169 366.40 € en recettes d'investissement (article 1068) au budget primitif 2017.
- 68 449.93 € en recettes d'investissement (article R001) au budget primitif 2017.
- 118 310.38 € en recette de fonctionnement (article R002) au budget primitif 2017.

Le conseil municipal décide donc d'approuver les propositions faites par Mme le maire.

Résultat du vote: pour: 13 ; contre: 0 ; abstention: 1 (GENLINSO Y)

### **VOTE DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2017**

Mme le maire présente via le vidéoprojecteur le projet de budget primitif principal 2017.

Elle explique les différences entre les sommes affectées en 2016 et les propositions faites en 2017. Après un détail des sections de fonctionnement et d'investissement présenté, Mme le maire propose au conseil municipal, d'approuver le budget primitif principal 2017 aux sommes suivantes :

Section de fonctionnement	Dépenses	840 446.35
	Recettes	840 446.35
Section d'investissement	Dépenses	629 701.60
	Recettes	629 701.60

Le conseil municipal décide d'approuver le budget primitif principal 2017 aux sommes proposées.

Résultat du vote: pour: 13 ; contre: 0 ; abstention: 1 (GENLINSO Y.)

### **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2016 DU BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT**

Mme le maire présente à l'assemblée le compte administratif et le compte de gestion 2016 du budget eau et assainissement via le vidéoprojecteur.

*Une discussion est lancée sur les travaux réalisés sur la station d'épuration communale en 2016 et M. PELESTOR Gérard procède aux différentes explications suite aux questions posées.*

Après la présentation réalisée et ne pouvant pas prendre part au vote, Mme le Maire laisse la présidence à Mme COSSUS Christelle.

Après que Mme MARTIN ai quitté provisoirement la salle du conseil municipal, Madame COSSUS Christelle propose au conseil municipal d'approuver le compte de gestion 2016 établi par le Centre

des Finances Publiques et le compte administratif 2016 du budget eau et assainissement, aux sommes suivantes:

Section d'exploitation	Dépenses	148 316.53
	Recettes	156 016.78
	Excédent 2015:	7 416.74
	Résultat 2016 du CA	15 116.99
	Résultat 2016 du CG	15 116.99
Section d'investissement	Dépenses	57 319.30
	Recettes	156 990.54
	Excédent 2015	66 489.02
	Affectation 2016	31 564.18
	Résultat 2016 du CA	197 724.45
	Résultat 2016 du CG	197 724.45

Le conseil municipal décide donc d'approuver le compte de gestion et le compte administratif 2016 du budget eau et assainissement, aux sommes proposées.

Résultat du vote: pour: 12 ; contre: 0 ; abstention: 1 (GENLINSO Y.)

*Comme précédemment, une fois le compte administratif voté, Mme le maire reprend la présidence de la séance.*

### **AFFECTATION DES RESULTATS 2016 AU BUDGET PRIMITIF EAU ET ASSAINISSEMENT 2017**

Mme le maire propose de voter les affectations des résultats 2016 au budget primitif eau et assainissement 2017.

Elle explique que sur les comptes précédemment votés, il résulte un excédent des sections d'exploitation et d'investissement et propose au conseil municipal d'affecter les sommes de la manière suivante:

- 197 724.45 € en recette d'investissement (article R001) au budget primitif 2017.
- 1 217.95 € en recette d'investissement (article 1068) au budget primitif 2017.
- 13 899.04 € en recette d'exploitation (article R002) au budget primitif 2017.

Le conseil municipal décide donc d'approuver les propositions faites par Mme le maire.

Résultat du vote: pour: 13 ; contre: 0 ; abstention: 1 (GENLINSO Y)

### **VOTE DU BUDGET PRIMITIF EAU ET ASSAINISSEMENT 2017**

Mme le maire présente via le vidéoprojecteur le budget primitif eau et assainissement 2017.

Elle explique comme sur le budget précédent les différences entre les sommes affectées en 2016 et les propositions faites en 2017.

Après un détail des sections de fonctionnement et d'investissement présenté, Mme le maire propose au conseil municipal, d'approuver le budget primitif eau et assainissement 2017 aux sommes suivantes :

Section d'exploitation	Dépenses	151 955.62
	Recettes	151 955.62

Section d'investissement	Dépenses	279 357.79
	Recettes	279 357.79

Le conseil municipal décide d'approuver le budget primitif eau et assainissement 2017 aux sommes proposées.

Résultat du vote: pour: 13 ; contre: 0 ; abstention: 1 (GENLINSO Y.)

Une fois les comptes administratifs et les budgets primitifs signés par le conseil municipal, Mme le maire propose de passer à la partie urbanisme.

### **CONVENTIONNEMENT AVEC LA COMMUNE DE CHATEAU-ARNOUX POUR L'INSTRUCTION DES DEMANDES D'URBANISME**

Mme le maire explique que l'article L 422-8 du Code de l'Urbanisme modifié par l'article 134 III de la Loi N°2014-366 du 24 mars 2014 a mis fin à la mise à disposition gratuite des services d'instruction de l'Etat pour toutes les communes compétentes appartenant à des Etablissements publics de Coopération Intercommunale de 10 000 habitants et plus.

Elle précise que pour la commune de Mallemoisson l'instruction des dossiers d'urbanisme par l'Etat s'étant terminée le 31 décembre 2016, il est possible de conventionner avec une autre commune déjà dotée d'un service instructeur afin que celle-ci puisse instruire les demandes d'autorisation d'urbanisme.

Elle expose que dans ce cadre, elle a sollicité la commune de Château-Arnoux-Saint-Auban afin d'obtenir leur accord, qui a été donné par courrier en date du 6 avril dernier.

Mme le maire explique que le service instructeur de l'Application du Droit des Sols (ADS) de Château-Arnoux-Saint-Auban effectue depuis le 1er février 2016 des prestations de services au bénéfice des communes de Les Mées et de Mallefougasse-Augès par la voie d'une convention de mise à disposition en date du 11 février 2016.

Les communes de Thoard, Barras et Mallemoisson souhaitant toutes trois charger l'instruction de leurs actes et autorisations d'occupation du sol au service instructeur de Château-Arnoux-Saint-Auban, il est nécessaire d'intégrer ces trois communes en tant que "bénéficiaire" de la convention.

Pour ce faire, un avenant à la convention initiale doit être établi et signé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité les termes de la convention initiale du 11 février 2016 ainsi que ceux de l'avenant à la convention initiale afin d'y intégrer en tant que bénéficiaire les communes de Barras, Mallemoisson et Thoard et autorise Madame le maire à signer ledit avenant ainsi que tous les documents nécessaires à l'élaboration de ce dossier.

### **Questions diverses:**

- Espaces verts de la place de la mairie

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H20.